



SYNDICAT DES INTERETS
GÉNÉRAUX DES VILLAS
DU QUARTIER D'AMÉRIQUE

SYNDICAT DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DES VILLAS DU QUARTIER D'AMÉRIQUE

Samedi 27 mars 2010

Crypte de l'Église

16, rue du Général Brunet 75019 Paris

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Jean-Michel HORVAT, ancien président, rend hommage à Mme Geneviève RIGOT, décédée le 20 décembre dernier à l'âge de 97 ans.

Mme RIGOT a été une Présidente dynamique de l'Association pendant près de 25 ans. Elle a effectué un travail décisif pour la sauvegarde du quartier et a soutenu activement de nombreux dossiers, notamment celui du classement en voie publique de nombreuses villas et, de ce fait, la prise en charge des travaux de voirie par la Ville.

Rapport moral du Président, Manuel SERVIO

Bienvenue à notre 98^{ème} Assemblée Générale.

C'est l'An 2 : nous fêterons les 100 ans de notre Association en 2012. Je ne serai certainement pas des vôtres en 2012. En effet, des événements personnels m'ont amené à vendre ma maison. N'habitant plus le quartier, j'ai donc donné ma démission de la présidence. Croyez-moi je suis ému de quitter ce quartier.

Avec toute l'équipe du bureau et du conseil, nous avons en 2009 travaillé dans le sens de la mission qui est celle de l'Association. Cette mission s'appuie sur 4 axes qui sont stipulés clairement dans nos statuts depuis toujours et qui pourraient simplement se résumer à assurer par tous les moyens disponibles la protection de ce quartier.

Continuer le travail commencé par nos prédécesseurs, surtout aujourd'hui en raison des risques de densification de l'habitat, tel est le but de notre Association.

Nous avons assuré cette mission au travers des interventions et des conseils qui ont été prodigués,

essentiellement sur demande des adhérents, en ayant toujours en tête de le faire pour le bien de la communauté en général et non de l'intérêt individuel. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi dans nos maisons : ni creuser, ni élever des constructions anarchiques, ni bousculer des façades. Cela signifie que toute modification doit être soumise à l'avis des services de l'urbanisme, boulevard Morland. C'est en effet un devoir pour ses habitants de conserver au quartier son homogénéité et son esthétique particulière. Je suis sûr que nos descendants nous en sauront gré.

Durant toute l'année 2009, un sujet important a occupé toutes les énergies des membres du Conseil et du Bureau. Il concerne la demande de permis de surélévation d'un pavillon situé au n°1 de la rue des Mignottes sur l'îlot 4 de notre quartier. L'Association s'est opposée à ce permis qui autorise une élévation à 13 mètres alors que le cahier des charges limite cette hauteur à 9 mètres. Colette Bourdache, que l'on peut saluer et féliciter pour l'énorme travail de recherches, de synthèses, de conviction,... vous donnera tous les détails tout à l'heure. Vous serez d'ailleurs invités tout à l'heure à donner votre avis quant à la poursuite de cette action. Celle-ci renforce de manière significative le rôle et la crédibilité de l'Association aussi bien auprès de ses adhérents, des habitants du quartier, que de la Mairie et de l'Urbanisme.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier l'ensemble des adhérents et personnes qui ont signé la pétition contre ce permis de construire. Ils sont plus de 200, autant dire une très large majorité.

S.I.G.V.Q.A Siège Social : 4, villa Armand Fallières – 75019 PARIS

Tel : 01 42 41 59 36, email : infos@villasmouzaia.fr

ASSOCIATION N° 44012 P, RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 AGRÉÉE AU TITRE DE L'ARTICLE 121-8 DU CODE DE L'URBANISME

Puisque nous en sommes aux remerciements, merci également à tous ceux qui s'impliquent dans la vie de l'Association, qu'ils soient membres du Conseil ou tout simplement adhérents. Sans votre aide, nous ne pouvons pas avancer.

Nos finances, comme vous le constaterez, sont parfaitement gérées. Nous avons eu cette année des dépenses exceptionnelles d'avocat qui étaient indispensables pour faire avancer le dossier de l'îlot 4.

Action Ilot 4

Colette BOURDACHE explique pourquoi 18 membres du syndicat se sont portés partie civile, avec le soutien de l'Association, contre le permis de surélévation d'un pavillon situé au n°1 de la rue des Mignottes, sur l'îlot 4 formé par le périmètre des rues Mouzaïa-Mignottes-Compans.

Elle indique que ce permis a été accordé par la mairie de Paris le 18 janvier 2008 malgré l'avis réservé du Maire du XIX^{ème} arrondissement exprimé le 14 novembre 2007 au motif qu'il s'agit « d'une remise en cause de la cohérence architecturale de l'ensemble des façades impairs de la rue des Mignottes classées en secteur Maisons et Villas ».

Colette BOURDACHE souligne qu'il fallait s'opposer à ce permis de construire pour les raisons suivantes :

- L'îlot 4, bombardé dans la nuit du 26 au 27 août 1944, fut reconstruit entre 1949 et 1952 et représente ainsi un témoignage de la reconstruction du pays après l'occupation allemande;
- le permis de construire autorise une surélévation à 13 mètres de haut alors que le cahier des charges établi à la reconstruction de l'îlot en 1952 limitait cette hauteur à 9 mètres;
- une pétition signée par plus de 200 personnes a montré la volonté des habitants du quartier de préserver leur environnement.

Colette BOURDACHE précise que des recherches documentaires ont confirmé l'enregistrement du cahier des charges et servitude de remembrement de l'îlot 4 aux Hypothèques de la Seine le 24 juillet 1952 après son approbation par le Préfet de Paris le 15 mai 1952.

Etabli en vertu et exécution de l'article 36 de l'arrêté interministériel du 11 octobre 1946 relatif à

la constitution et au fonctionnement des Associations syndicales de remembrement, ce cahier des charges est complété par le plan des servitudes qui y est annexé et en fait partie intégrante, celui-ci précisant notamment :

- article 3 : « le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins de chaque propriétaire ou de ses ayants droits dans tout acte de mutation. »
- article 5 : « unité architecturale : les constructions édifiées sur chaque parcelle devront constituer un ensemble présentant une unité de structure et de composition architecturale. »
- article 9 : « limitation du nombre d'étages ». « sur les parties de C c'est à dire coté impair de la rue des Mignottes, ne pourront être édifiés que des bâtiments d'un étage sur rez-de-chaussée n'excédant pas 9 mètres de hauteur à la verticale du gabarit. »

Fort de tous ces éléments et en conformité avec l'article 2 du paragraphe 4 des statuts de l'Association qui précise que l'une de ses missions est « de prendre toute initiative destinée à préserver l'environnement du quartier d'Amérique et d'améliorer le cadre de vie du quartier par tous les moyens de droit », Colette BOURDACHE indique que le Conseil de l'Association a cru de sa mission de réagir et a décidé de soutenir 18 de ses adhérents engagés comme requérants et a demandé à Maître Menant, avocat, de les défendre jusqu'à la fin de la validité du permis de construire.

Colette BOURDACHE remercie chaleureusement le Maire du XIX^{ème} arrondissement de Paris et son premier Adjoint François Dagnaud qui ont très bien compris l'enjeu de l'action de l'Association. A cet égard, dans un courrier du 30 septembre 2009 adressé à chaque habitant du quartier, M. le Maire souligne « *la nécessité de renforcer les dispositions protectrices, compte tenu des risques de densification excessive que certains projets connus ou à venir font peser sur l'intégrité architecturale et environnementale du quartier* » et indique que sur proposition du Conseil d'Arrondissement du XIX^{ème} le Conseil de Paris a adopté, le 28 septembre 2009, l'intégration dans le PLU de clauses nouvelles. Ainsi, « *toute modification du bâti sur l'îlot délimité par les rues Mignottes/Compans/Mouzaïa ne pourra désormais se réaliser qu'en se conformant à la hauteur existante donc sans monter par rapport à la hauteur actuelle* ».

Rapport financier et approbation des comptes 2009

Bertrand DAUBOURG, trésorier, présente le bilan comptable 2009.

• Recettes	
Cotisations	2998,60 €
Intérêts livret A	163,38 €
	3161,98 €
• Dépenses	
Boissons, galettes	439,03 €
Location salle	275,00 €
Papeterie	214,68 €
Téléphone	245,15 €
Assurance	326,62 €
Frais Banque	11,50 €
Timbres	277,44 €
Internet	36,92 €
Contentieux	2591,06€
	4417,40 €
• Solde année 2009	-1255,42 €

Bertrand DAUBOURG indique que le solde négatif de l'année 2009 résulte principalement des frais engagés dans le contentieux relatif à l'îlot 4 ainsi que dans une moindre mesure par la baisse du nombre de cotisations. En conséquence la trésorerie (compte courant et livret A) s'élève à 10132,81 € au 31 décembre 2009.

Mis aux voix, le rapport financier ainsi que les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cotisation 2011

Le montant de la cotisation annuelle n'ayant pas évolué (en € constants) depuis plus de 10 ans, il est proposé de porter celle-ci à 25 € à partir de l'année 2011.

La proposition de porter la cotisation annuelle 2011 à 25€ est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Poursuite de l'action îlot 4

L'assignation en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Paris concernant l'îlot 4 (contre l'extension d'une construction à l'angle de la rue des Mignottes et de la rue Compans) engageant l'Association, le Conseil souhaite avoir l'accord de l'Assemblée pour poursuivre cette action.

En réponse à l'interrogation d'un membre de l'Association, Colette BOURDACHE indique que cette affaire devrait être inscrite à une audience du tribunal courant mai 2010. Pour 2010, les frais déjà engagés, correspondant principalement à des honoraires d'avocat, s'élèvent à environ 1000 €

Les membres présents ou représentés approuvent à l'unanimité :

- la position de l'Association sur cette affaire telle qu'exposée lors de la présente Assemblée générale ;

- la poursuite de l'action engagée sur l'îlot 4 ainsi que l'engagement des frais afférents ; et donnent tous pouvoirs au Conseil pour mener à bien cette affaire, sous réserve d'en rendre compte lors de la prochaine Assemblée de l'Association.

Election du Conseil par l'Assemblée générale

Le Président rappelle que les statuts prévoient que le Conseil soit composé de 18 membres, ceux-ci étant élus par l'Assemblée générale chaque année et rééligibles.

Le Président indique avoir reçu les démissions de Mme GOUBET, Mme CAMBOURAKIS et de M. DAUBOURG. Au nom de l'Association, il les remercie pour leur action et le travail qu'ils ont effectué. Par ailleurs, comme il l'a indiqué dans son rapport moral, il se trouve dans l'obligation de démissionner. Il précise avoir reçu les candidatures de Mireille ROQUES, Mireille BERKANI et de Fanette BRESSOLLE. Compte tenu de ces changements, le Président sortant propose de mettre aux voix le nouveau Conseil et son Bureau. A cet égard, faute de candidat, le Conseil ne sera composé en 2010 que de 17 membres

Un adhérent observe que dans de nombreuses associations le bureau est élu par les membres du Conseil. Aussi souhaite-t-il que les membres de l'Association ne se prononcent que sur l'élection des membres du Conseil après que chaque candidat ait présenté son projet.

Le Président souligne que l'usage a toujours fait que les membres de l'Association présents ou représentés à l'Assemblée générale élaient à la fois les membres du Conseil et ceux du Bureau Néanmoins il propose, si personne ne s'y oppose, de procéder à l'élection du Conseil, celui-ci se retirant ensuite pour élire en son sein le Bureau.

Sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés au Conseil du Syndicat des Intérêts Généraux des Villas du Quartier d'Amérique :

<i>Edith BELLON</i>	<i>Guillaume FRANCOIS</i>
<i>Mireille BERKANI</i>	<i>Jacques GERARD</i>
<i>Colette BOURDACHE</i>	<i>Daniel HANTAÏ</i>
<i>Fanette BRESSOLLE</i>	<i>Jean HAURY</i>
<i>Françoise DUTRIEUX</i>	<i>Jean-Michel HORVAT</i>
<i>Daniel ESPINO</i>	<i>René LEVEQUE</i>
<i>Michel FISCEL</i>	<i>Claude PEGUILLET</i>
<i>Georges FONTAINE</i>	<i>Mireille ROQUES</i>
<i>Christian FRANCOIS</i>	

Election du Bureau par les membres élus du Conseil

Daniel HANTAÏ, secrétaire, indique que le Conseil, après s'être retiré pour en délibérer, a élu à l'unanimité des présents (14 sur 17) le Bureau suivant :

<i>Colette BOURDACHE</i>	<i>Présidente</i>
<i>René LEVEQUE</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>Fanette BRESSOLLE</i>	<i>Vice-Présidente</i>
<i>Guillaume FRANCOIS</i>	<i>Trésorier</i>
<i>Daniel HANTAÏ</i>	<i>Secrétaire</i>
<i>Jean HAURY</i>	<i>Secrétaire</i>
<i>Jacques GERARD</i>	<i>Secrétaire</i>

Projet conteneur

Jacques GERARD rappelle que depuis 2007 des échanges ont lieu sur ce sujet avec François DAGNAUD, Adjoint au Maire du XIX^{ème}, qui a proposé de travailler avec les techniciens municipaux afin de définir les modalités d'un essai de mise en place de conteneurs collectifs dans une des rues du quartier.

Après concertation avec la Mairie sur le lieu d'implantation, la rue Miguel Hidalgo a été choisie pour la mise en œuvre de ce test en raison de dépôts « sauvages » récurrents, notamment au coin de la villa Verlaine et du nombre de riverains ne

disposant pas de conteneur. La Ville de Paris prend à sa charge l'installation.

En septembre 2009, deux conteneurs ont été mis en place 22 rue Miguel Hidalgo (à l'angle de la Villa Cronstadt) après qu'un courrier ait été adressé par la mairie aux habitants du périmètre concerné par l'utilisation des bacs (rue Miguel Hidalgo, Villas Rimbaud, Verlaine, Claude Monet, Cronstadt, Boers, et Fallières).

Comme points négatifs, les bacs se révèlent trop petits, particulièrement le samedi, et le lieu se transforme très souvent en dépotoir. Par ailleurs, certaines personnes utilisent ce lieu comme dépôt des encombrants.

En positif, les conteneurs rencontrent un réel succès (bacs pleins tous les jours) et répondent à une demande. Les riverains n'hésitent pas à se déplacer pour y déposer leurs sacs de déchets et les dépôts « sauvages » de sacs poubelles au coin de la rue Miguel Hidalgo et de la villa Paul Verlaine ont disparu.

Un bilan de cette expérience devrait être établi par la Mairie avec l'ensemble des intéressés (riverains, Mairie, Services techniques, éboueurs et le SIGVQA), notre Association intervenant pour aider à la recherche de solutions viables et sans parti pris.

Terrain Villa Sadi Carnot

George FONTAINE rappelle que ce terrain non entretenu depuis de nombreuses années par son propriétaire dénature le quartier. Des contacts ont été pris avec la Mairie, cette dernière ayant précisé les démarches à effectuer afin qu'elle puisse intervenir.

Site Internet www.villasmouzaia.fr

Le site internet est de plus en plus visité, sa fréquentation étant passée de 100 à 220 visites en moyenne par mois entre 2008 et 2009. Il permet l'accès rapide à l'information sur la vie de l'Association, la vie du quartier (Mairie, conseil de quartier, etc....), et la connaissance du quartier.

Manuel SERVIO et notre nouvelle Présidente, Colette BOURDACHE, déclarent l'Assemblée générale annuelle levée et invitent toutes et tous à partager la galette et à savourer une coupe de champagne.